

## INFORMATION DROIT À L'IMAGE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, représenté par son Président M. Eric HERVOUET, dans le cadre des manifestations organisées dans ses locaux ou à l'extérieur et dans le cadre des activités des services ou des structures y ayant leur siège social, peut utiliser mon image résultant des photographies et/ou vidéos prises dans le cadre du présent reportage.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée peut reproduire ces photographies et/ou vidéos et les exploiter pour une durée de 5 ans sur ses supports dont le détail est précisé ci-après.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée s'engage à utiliser mon image exclusivement à des fins d'information dans le cadre d'une exploitation non commerciale.

Le traitement de ces données repose sur mon consentement libre et éclairé. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), je dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de mon image. Je peux à tout moment retirer ou modifier mon consentement en m'adressant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée par e-mail à [direction@cdg85.fr](mailto:direction@cdg85.fr) ou par courrier à l'adresse : 65 rue Kepler – CS 239 – 85006 La Roche-sur-Yon cedex.

- **Numériques** (comptes officiels Facebook, LinkedIn, Instagram, site internet [www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr), films et vidéos, magazine Passerelle en ligne) – *Les sites internet et comptes sur les réseaux sociaux ne présentant pas de limite géographique, ils sont accessibles dans le monde entier.*
- **Écrits** (magazine Passerelle, flyers, dépliants, affiches, guides, supports d'exposition (tous formats). – *Ces supports sont diffusés uniquement en France.*
- **Internes** (intranet de la Maison des Communes, rétrospective vidéo, publications internes tous formats) – *Ces supports sont diffusés uniquement aux agents et élus des structures de la Maison des Communes.*